Trente-cinquième Année. — N° 311 UN NUMÉRO 15 CENTIMES. LUNDI 17 NOVEMBRE 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 16 NOVEMBRE 1890

NOUVELLES DU JOUR

Les suites d'un duel

Paris, 15 novembre. — Nous n'en avons pas fini avec le duel Laguerre-Deroulède. Chaque jour une nouvelle affaire vient se greffer sur celle-là.

Tous les duellistes plus ou moins connus ont donné leur opinion sur l'attitude de M. Deroulède et sur celle de ses témoins. M. Aurélien Scholl, dans un interview de l'*Événement*, s'est montré particulièrement sévère pour ceux-ci. Aussi, M. Dumonteil, député de l'Aisne, se jugeant offensé, vient-il d'envoyer deux témoins, MM. Chiché et Devillers, au chroniqueur parisien.

Mise en liberté sous caution de MM. Deroulède et Laguerre

Charleroi, 15 novembre. — La Chambre du conseil du tribunal a prononcé la mise en liberté sous caution de 2,000 fr. pour M. Laguerre et de 1,500 fr. pour M. Deroulède.

Le procureur-général avait engagé le procureur du Roi de Charleroi à ne pas requérir le maintien de la détention préventive.

Charleroi, 15 novembre. — M. Laguerre est parti à 4 heures 30 pour Paris.

M. Déroulède est parti pour Bruxelles.

Il n'y a eu aucun incident.

La maison de banque « Baring Brothers » en liquidation

Paris, 15 novembre. — Une dépêche de Londres, qui sera publiée demain matin, dit que la grande maison de banque *Baring Brothers* sur le compte de laquelle des bruits inquiétants avaient couru depuis quelques jours, et qui vient d'être sauvée d'un désastre, grâce à l'intervention de la haute banque anglaise, va, suivant les usages, entrer en liquidation.

La maison *Baring-Bethers* succombe sous le poids d'engagements énormes, avec la République Argentine

Elle avait à faire face, cette semaine, à des traites de Buenos-Ayres s'élevant à cent millions de francs.

Grâce à l'intervention de la haute banque, le danger semble écarté pour la tenue des engagements acceptés par MM. Baring.

Néanmoins, cette disparition d'une des premières maisons du monde entier n'est pas de nature à faciliter la liquidation argentine, et il est impossible de savoir si la place de Londres ne sera pas éprouvée par d'autres désastres.

Les fonds de l'Amérique du Sud-Argentin-Uruguay ont fortement baissé à Londres.

Le scandale de Toulon

Toulon, 15 novembre. — L'instruction de l'affaire Fouroux étant complètement terminée le dossier a été transmis hier soir au procureur général à Aix.

La révolte dans le Honduras

New-York, 15 novembre. — Une dépêche de Tegnoiagalpa annonce que les troupes du président Boyran ont pris cette ville après un combat acharné.

Le général insurgé Souchez occupe toutefois encore une caserne où il serait bloqué par l'armée victorieuse.

Un emprunt italien

Paris, 15 novembre. — Le correspondant du *Soir*, à Rome, affirme qu'en vertu d'engagements pris par M. de Caprivi lors de son entrevue avec M. Crispi, il paraît certain que le banquier berlinois Bleichroeder et son groupe viennent de consentir au gouvernement italien un prêt de cinquante millions garanti par les obligations de chemins de fer et qui sera entièrement consacré à des armements navals.

Un journal interdit

Paris, 15 novembre. — Par décision spéciale, délibérée ce matin en conseil des ministres, le ministre de l'intérieur a interdit la circulation en France du journal l'*International*, publié à Londres. Cette décision figurera demain à l'*Officiel*

L'Etat du Congo

Berlin, 15 novembre. — Il paraît que la Belgique ne pourra pas conserver la main haute sur l'Etat du Congo, à moins que les droits de douane sur lesquels la Conférence internationale de Bruxelles délibère en ce moment, *ne soient en partie maintenus*.

Il n'est pas impossible que la France exerce son droit de préemption ; les autres puissances européennes ont un grand intérêt à empêcher la cession du Congo à la France.

L'on assure que l'Empereur d'Allemagne a promis au roi des belges d'empêcher la cession par tous les moyens en son pouvoir.

La Hollande, soutenue par la France, persiste encore dans son opposition, mais plusieurs des plus éminents diplomates hollandais, qui connaissent l'état des esprits à l'étranger, ont avisé leur gouvernement d'abandonner cette politique.

Le tarif douanier

Paris, 15 novembre. — Après un échange d'observations sur les précédentes déclarations du ministre de l'agriculture la sous-commission douanière des matières animales a voté définitivement les droits suivants :

20 fr. par tête sur les poulains; 10 fr. par 100 kilos sur les bœufs, vaches, taureaux; 12 fr. par 100 kilos sur les veaux; 8 fr. par 100 kilos sur les porcs; 32 fr. par 100 kilos sur les viandes abattues de moutons.

12 fr. par 100 kilos sur les viandes abattues de porc; 25 francs par 100 kilos sur les viandes abattues de bœuf.

Comme on le voit, la sous-commission a maintenu, malgré l'avis du gouvernement, ses précédentes résolutions.

Un amendement au tarif des douanes

Paris, 15 novembre. — Un groupe de députés dont MM. Plichon, Thellier de Poncheville, vicomte de Montfort, vicomte de Lorgeril, Déjardin-Verkinder, général de Frescheville, Le Gonidec de Tressan, etc., vient de déposer l'amendement suivant au tarif général des douanes :

TARIF D'ENTRÉE DES MATIÈRES ANIMALES. — Beurre frais ou fondu, mettre au lieu de 4 francs (tarif minimum) six francs.

Beurre salé, mettre au lieu de six francs (tarif minimum), huit francs.

M. Levêque a déposé l'amendement suivant, modifiant ainsi le n° 60 du tarif d'entrée du tarif général des douanes.

Houblon par 100 kilos 60 francs.

Accident de chemin de fer

Paris, 15 novembre. — On dément de Vienne, annonçant un accident la dépêche de Belgrade qui fait dix-huit victimes. de chemin de fer qui aurait

Au Conseil des ministres

Paris, 15 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE TRAITÉ AVEC LE DAHOMEY

M. Barbey a communiqué le texte officiel de l'arrangement conclu avec le Dahomey. Il sera soumis à la rectification des Chambres.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

M. Dunègre, préfet d'Oran, est nommé trésorier général à Digne.

M. Fournier, conseiller de préfecture de la Seine, est nommé préfet d'Oran.

M. Pelisse, ancien député de la Lozère est nommé conseiller de préfecture de la Lozère.

QUESTIONS MILITAIRES

M. Carnot a signé un dépôt de projet organisant le cadre d'officiers de la marine, ainsi qu'un autre projet sur l'avancement des sous-lieutenants.

Le général Peaucellier est nommé commandant de la place de Paris ; le général Faugeron est nommé commandant de la place de Lyon.

Le général Secretan est nommé gouverneur de Grenoble.

M. YVES GUYOT DANS LA HAUTE-LOIRE

M. Yves Guyot part ce soir dans la Haute-Loire inaugurer le railway.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Charrins, premier avocat général à la Cour de cassation, est mis à la retraite.

Enfin, M. Carnot a signé un mouvement judiciaire dont nos lecteurs liront plus loin la partie qui les intéresse.

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

(SUITE)

Voici la fin de l'exposé des motifs ainsi que le projet de loi. Nous reprendons ensuite dans le tarif les taxes relatives aux textiles.

» Nous arrivons, messieurs, à la partie du tarif qui intéresse des industries très diverses. Sur les vives instances des chambres de commerce, et tout spécialement de celle de Paris, nous avons, avec le conseil supérieur, admis un certain nombre de relèvements et de modifications qu'il serait trop long d'indiquer ici. On en trouvera l'énumération et les motifs détaillés, soit dans les fascicules de l'enquête sur le régime douanier, soit dans les procès-verbaux des séances du conseil supérieur du commerce et de l'industrie.

» Le tableau B annexé au projet de loi reproduit sans aucun changement les dispositions de la loi du 7 mai 1881 relatives au tarif de sortie.

» Nous n'avons, non plus, apporté aucune modification au tableau C qui fixe les surtaxes afférentes aux produits d'origine extra-européenne] importés des entrepôts d'Europe. Sur la demande des représentants de nos grands ports maritimes, le conseil supérieur du commerce a discuté la question de savoir s'il y avait lieu d'imposer une surtaxe d'entrepôt aux laines d'Australie et du Cap, aux cotons de l'Inde et au jute qui en sont actuellement exempts. Le conseil s'est prononcé pour la négative,

» Dans le tableau D, qui énumère les surtaxes imposées à certains produits d'origine européenne, lorsqu'ils ne sont importés d'ailleurs que du pays de production, nous avons introduit une rubrique nouvelle, celle des bois ouvrés.

» Le tableau E détermine le régime applicable aux produits importés des colonies et possessions françaises. Des considérations fiscales ne nous ont pas permis, à notre grand regret, de vous proposer de détaxer les denrées coloniales, mais la discussion des diverses propositions de loi dont l'initiative parlementaire vous a déjà saisis vous permettra de vous prononcer à cet égard.

» Nous ne modifions pas la procédure de l'expertise légale par laquelle sont, comme vous le savez, tranchées toutes les contestations qui peuvent s'élever entre le commerce et le service des douanes relativement à la nature, à l'espèce, à la qualité, à la valeur ou à l'origine des marchandises.

» Il a été cependant reconnu indispensable de compléter les dispositions de l'art. 4 de la loi du 7 mai 1881, relatives à la formation de la liste sur laquelle l'importateur et l'administration des douanes choisissent l'expert chargé de les représenter dans le litige.

» La loi de 1881 donne à la chambre de commerce de Paris le mandat de dresser, chaque année, la liste générale des experts adjoints. Cette disposition a provoqué de vives critiques. Un certain nombre de chambres de commerce ont réclamé la faculté de désigner aussi au ministre du commerce des experts spécialement compétents pour l'examen de divers produits d'importation, intéressant particulièrement leur circonscription et moins connus sur le marché de Paris. Ces demandes nous paraissent justifiées.

» En outre, afin d'éviter les erreurs d'interprétation auxquelles ont parfois donné lieu les termes trop limitatifs de la loi de 1881, nous vous proposons d'inscrire dans la loi ce principe constamment appliqué dans la pratique, à savoir : que la liste générale des experts adjoints peut comprendre non seulement les noms de fabricants ou de négociants, mais encore ceux de toute personne possédant, soit par la pratique des opérations commerciales ou industrielles, soit par ses connaissanées techniques, agricoles ou scientifiques, une compétence spéciale pour le réglement des contestations en douane.

» Tel est l'objet de l'article 5 du projet de loi.

» Nous n'avons pas besoin, messieurs, d'insister sur l'intérêt qui s'attache à la prompte discussion de ce projet. Quinze mois seulement nous séparent de l'époque à laquelle les nouveaux tarifs devront entrer en vigueur ; aussi vous prions-nous de vouloir bien faire une part très large dans vos délibérations à l'élaboration de la loi des douanes ; nous avons d'ailleurs la ferme confiance que les travaux si consciencieux du conseil supérieur de commerce et de l'industrie et du conseil supérieur de l'agriculture, qui forment la base de nos propositions, sont de nature à faciliter la tâche que vous allez entreprendre à votre tour, et que nous sommes disposés à poursuivre loyalement avec vous, inspirés par l'unique souci de la prospérité et de la grandeur de la patrie.

« PROJET DE LOI

» Le Président de la République française

» Le Pre...

» Décrète.

» Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et par le ministre des ports, de l'agriculture, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

» Article 1er. Le tarif général des douanes et le tarif minimum relatifs à l'importation et à l'exportation sont établis conformément aux tableaux A et B annexés à la présente loi.

» Le tarif minimum pourra être appliqué aux marchandises originaires du pays qui feront bénéficier les marchandises françaises d'avantages correlatifs et qui leur appliqueront leurs tarifs les plus réduits.

» Art. 2. Les produits d'origine extra-européenne importés d'un pays d'Europe seront soumis aux surtaxes spécifiées dans le tableau C annexé à la présente loi.

» Les sucres étrangers continueront à acquitter les surtaxes établies par les lois des 19 juillet et 5 août 1890.

» Les produits européens importés d'ailleurs que des pays d'origine acquitteront les surtaxes spécifiées au tableau D annexé à la présente loi.

» Art. 3. Les droits et immunités applicables aux produits importés des colonies et possessions françaises sont fixés conformément au tableau E de la présente loi.

» Art. 4. Le gouvernement est autorisé à appliquer des surtaxes ou le régime de la prohibition à tout ou partie des marchandises originaires des pays qui appliquent ou appliqueraient des surtaxes ou le régime de la prohibition à des marchandises françaises.

» Art. 5. Pour l'application de l'article 4 de la loi du 7 mai 1881, la liste sur laquelle les adjoints aux commissaires experts doivent être choisis sera dressée, chaque année, par le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et le ministre des finances, après consultation des chambres de commerce.

» Ces chambres transmettront chaque année au ministre du commerce leurs propositions à cet effet.

» Cette liste comprendra les personnes possédant, soit par la pratique des opérations commerciales ou industrielles, soit par leurs connaissances techniques agricoles, commerciales ou scientifiques, une compétence spéciale pour les objets en litige.

» Art. 6. Sont abrogées toutes les lois antérieures en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi.

» Fait à Paris, le 20 octobre 1890.

» Le président de la République française,

» CARNOT.

» Par le président de la République :

» Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

» JULES ROCHE.

» Le ministre de l'agriculture,

» JULES DEVELLE. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 15 novembre 1890

Présidence de M. FLOQUET, président

La Chambre adopte un projet de loi portant prorogation de la surtaxe perçue à l'octroi de Dunkerque.

LE BUDGET DE 1891

La Marine

M. Barbey. — J'ai l'honneur de déposer un projet de loi concernant les cadres de la marine. (Ah ! ah !)

M. de Douville-Maillefeu dépose diverses propositions concernant la marine.

Ces projets de loi sont renvoyés à la Commission dont la Chambre a décidé hier la nomination.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la marine.

Chapitre Ier. — *Traitement du ministre et du personnel de l'administration centrale*

M. Gerville-Réache. — Divers orateurs ont prétendu que le rapport, présenté au nom de la Commission du budget, fourmillait d'erreurs. Ces erreurs, si elles existent, sont imputables à l'administration même de la marine, qui a fourni les documents à la Commission.

Notre flotte a diminué par rapport à celle des autres nations ; cependant le Parlement a toujours accordé les crédits lorsqu'on lui en a demandé. A cette heure, la France possède 411 unités, ce qui ne fait que 26 de plus qu'en 1871.

L'Autriche en a 57, la Russie 139, l'Angleterre 142, l'Italie 197 et l'Allemagne 241 de plus qu'en 1871. (Bruit).

La triple alliance a 21 cuirassés, 14 croiseurs, 51 éclaireurs, 26 contre-torpilleurs et 85 torpilleurs de plus que nous.

Ainsi, au point de vue de la valeur, au point de vue même de la vitesse, nous avons encore le désavantage vis-à-vis des autres nations. (Mouvements divers).

Et nous pour arriver à ce résultat, nous avons dépensé 677 millions de plus que la triple alliance. (Mouvement.) Cela s'explique hélas! par la mauvaise organisation de nos ports, le système défectueux des approvisionnements de la marine et par certaines négligences.

Les frais généraux sont énormes ; pour certains travaux, ils montent jusqu'à 39 pour cent.

Je demande aux industriels et aux négociants si, dans de telles conditions, ils n'iront pas droit à la faillite. (Assentiment à droite. — Interruptions au centre.)

Les approvisionnements ont été jusqu'ici trop considérables et mal faits. Ainsi, on trouve 70.000 kilomètres de chaînes (Bruit au centre) et un approvisionnement actuel de cordage qui ne sera épuisé que dans *sept ans*.

Dans un hôpital, il y a pour un malade 45 paires de drap. (Bruit.)

Les approvisionnements de la marine sont tels, que nous avons, pour les utiliser, été obligés de construire des navires en bois, pendant que les autres construisaient en fer.

N'est-ce pas dangereux pour la défense du pays ? (Très bien! à droite.)

Il y a là aussi des négligences de l'administration.

Du tapioca, payé 50 fr. par un service, est payé 310 fr. par un autre. (Mouvement divers.)

Qu'on augmente le personnel des officiers combattants, qu'on encourage le corps des mécaniciens et qu'on constitue enfin le cadre de réserve qui n'existe que sur le papier.

Pour le personnel, il faudrait 1.600.000 de francs et pour le matériel 101 millions de plus ; il faudrait 16 millions pour compléter le système de défense des ports.

Les dépenses du matériel pourraient être réparties en quatre annuités de 46 millions.

Quelles seraient les ressources qui permettraient d'y faire face ?

On pourrait supprimer les établissements d'Indret et de Guérigny, en les vendant ou les louant à l'industrie.

Il y aurait des économies importantes à réaliser sur les travaux hydrauliques, sur les approvisionnements.

En tout cas, s'il faut d'autres moyens, on les cherchera, mais il est indispensable que le programme de défense soit accompli.

La marine doit être à la hauteur de l'armée pour faire respecter les droits et défendre les intérêts de la France. (Applaudissements).

M. Barbey, ministre de la marine. — Je reconnais volontiers que la France à moins d'unités de combat que l'Italie et l'Allemagne. Mais l'Angleterre se trouve dans la même situation vis-à-vis de la triple alliance.

Si la commission veut trouver des industries prêtes à l'acquisition de Indret et de Guerigny, je suis prêt à souscrire à l'aliénation de ces établissements.

Le gouvernement donnera son concours le plus empressé aux réformes qui lui seront indiquées. (Très bien ! au centre.)

Les articles 1 à 41 sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures.

LE VIEUX SONNEUR

Il fait nuit. La lune, immobile au-dessus des noires dentelures de la forêt profonde, répand une clarté incertaine. Et le hameau qui se tasse là-bas sur le bord de la rivière presque perdu sous les sapins baigne dans cette obscurité particulière aux nuits de printemps, alors que, sous la lune embrumée, des vapeurs montent qui fondent les ombres allongées des forêts et couvrent de leurs transparences phosphorescentes les champs et les clairières.

Tout est tranquille, et, dans la tristesse de ce silence, le village dort.

Les huttes délabrées découpent leurs silhouettes en masse noirâtre, trouée par endroit du reflet tremblant des lumières. Par moment, on entend des portes grincer sur leurs gonds, ou bien c'est un chien qui aboie ; puis, tout retombe dans le silence.

Maintenant des ombres, qui semblent se détacher de la masse bruissante de la forêt, dansent le long du chemin. Tantôt des passants, tantôt un cavalier et tantôt une voiture qui roule sourdement et dont l'essieu crie.

Ce sont les paysans des hameaux forestiers qui se hâtent vers l'église, en cette nuit de Pâques. Le vieux clocher, haut et sombre, qui dresse droit sa flèche vers le ciel, s'élève sur un monticule, au centre même du village ; par la trouée des murs, on aperçoit le vif rayonnement des cierges.

Sur les degrés tournants qui mènent à la plate-forme des pas lourds retentissent : c'est le vieux sonneur Mikaël qui monte, et dont la lanterne apparaît tout là-haut, comme une pâle étoile.

L'ascension est pénible; le vieux s'essouffle à gravir les marches. Ses pieds ne vont plus, et c'est à peine s'il voit clair. Il est si usé, le vieux Mikaël!... si usé! Il a perdu ses fils et ses petits-fils; il a vu la terre reprendre des vieux et des jeunes, et il est toujours debout, lui! Aussi les années deviennent lourdes !

Que de fois il est venu dans ce clocher, sonner la fête du printemps!

Que de fois! — Il ne sait plus au juste, et voilà que Dieu veut que ce soit encore lui qui carillonne.

Le vieux s'approche de la balustrade et s'accoude, pensif. En bas, tout autour de l'église, il aperçoit vaguement le cimetière du village, hérissé de croix vermoulues, qui, les bras étendus, ont l'air de monter la garde auprès des morts. Des bouquets de bouleaux encore dépouillés de leurs feuilles se penchent au-dessus des tombes, et des effluves montent vers le vieux sonneur, peu à peu engourdi dans l'attristante quiétude du sommeil éternel.

Dans une année, où sera-t-il? A cette même place, sous ce même bourdon, pour réveiller d'une volée sonore la nuit dormante? Ou bien sera-t-il étendu là-bas, dans un des coins sombres du cimetière? Dieu le sait... Quant à lui, il est prêt, la mort peut venir. Et, les yeux perdus dans le ciel où resplendissent des millions d'étoiles, le vieux Mikaël fait le signe de la croix.

— Michel, Michel !

C'est une voix qui, d'en bas, l'appelle ; une voix chevrotante et fêlée. Le vieux diacre du village lève la tête ; il essaye de voir la plate-forme du clocher, les mains arrondies au-dessus de ses yeux clignotants, dont les paupières chassieuses pleurent des larmes.

— Me voici, que veux-tu? répond le sonneur, à demi-penché hors de la balustrade. Tu ne me vois pas?

— Non, je ne te vois pas... Ne crois-tu pas qu'il est temps de commencer?

Mikaël regarde les étoiles. Les mille feux du bon Dieu scintillent dans l'azur ; voilà la grande Ourse là-haut. Le sonneur reste un moment pensif :

— Non, pas encore, attends un peu.

Il n'a pas besoin de montre. Les astres lui diront, quand l'heure sera venue. Le ciel et la terre, le nuage blanc qui balaie l'azur, la forêt sombre qu'il entend bruire imperceptiblement et, jusqu'à la petite rivière clapotante qui coule dans les ténèbres lui parlent un langage qu'il connaît, car il y a comme une parenté entre lui et les choses. Ce n'est pas en vain que toute sa vie a tenu dans ce clocher !

Maintenant, voilà que le passé lointain se dresse devant lui ; il se rappelle le jour où, pour la première fois, il monta avec son père sur cette plate-forme... Et il se revoit tout petit, le regard clair, sa blonde chevelure flottant au vent. Mais il lui semble que ce vent-là n'était pas celui qui soulève l'aveuglante poussière des chemins. Non, c'était comme un souffle d'en haut qui n'effleurait que les cimes !

La voilà, sa vision d'enfant : des hommes, qui paraissent des nains, passent loin du clocher les huttes semblent rapetissées, et la forêt recule dans un lointain sans bornes; tandis que la clairière qui l'enchasse s'arrondit démesurément !

— Pourtant, elle est là devant moi tout entière, dit le vieillard avec un sourire, en enveloppant l'étroit espace d'un seul coup d'œil.

Et c'est bien là toute sa vie; enfant, il n'en voyait pas la fin, et cependant elle tient tout entière, du premier jour au dernier, dans cette clairière, comme dans le creux de la main.

Oui, toute sa vie est là ! Il y a eu de rudes étapes à franchir; mais, le long de la route, il n'eut pas une défaillance ! Il est à présent arrivé au terme.

Cependant, il est l'heure. Ayant jeté un dernier regard vers les étoiles, Mikaël se leva, ôta son chapeau, fit le signe de la croix et rassembla les cordes dans ses mains.

Un instant après, les cloches entraient en branle. Ce fut un coup d'abord, puis un deuxième, puis un troisième, puis un quatrième... et les coups répétés, se succédèrent. Ce fut une volée chantante, aux notes graves et sonores, dont les vibrations prolongées emplissaient la nuit.

Puis, les cloches se turent. Autrefois, quand le service commençait, Mikaël descendait du clocher et s'agenouillait près de la porte, pour entendre les chants et pour prier avec les fidèles. Mais à présent, il ne quitte plus la plate-forme. C'est une grande fatigue que de descendre ! et puis, aujourd'hui, il se sent dans les membres comme une lassitude.

Il s'assied sur son banc, l'oreille pleine des vibrations mourantes des cloches, et il s'absorbe en de vagues pensées.

A quoi songe-t-il? Le sait-il lui-même?

La plate-forme est faiblement éclairée par la lumière vacillante de la lanterne. Au-dessus de sa tête, le bronze prolonge son frémissement; de l'église montent des chants affaiblis, et le vent du soir agite les cordes des cloches.

Le vieux laisse tomber sur sa poitrine sa tête blanche, pleine de rêve; on chante les psaumes, pense-t-il; et il se revoit dans l'église de nouveau perdu dans sa vision du passé.

Des voix argentines d'enfants retentissent à l'autel, où le vieux prêtre, le père Naume, maintenant mort, dit les prières d'une voix cassée, et des centaines de paysans tantôt s'inclinent et tantôt se relèvent, comme les épis mûrs sous le vent. Les paysans font des signes de croix, et toutes ces figures lui sont bien connues... Ce sont, hélas ! des figures de morts..

Voilà le visage sévère du père, voici le frère aîné qui se tient prosterné à ses côtés.... et lui-même Mikaël, le voilà plein de force et de santé, avec la vague espérance des bonheurs et des joies de la vie... Ce bonheur où est-il?

Et sa pensée, comme la dernière flamme d'un feu qui s'éteint, éclaire subitement les coins et les recoins de la vie passée. Un labeur exténuant, puis des douleurs et des misères. Oui, où est-il donc, ce bonheur! La rude destinée a ridé son jeune visage, courbé son dos puissant, appris à ses lèvres à murmurer la plainte.

Et toujours la vision se déroule : Voici que parmi les femmes, à la gauche de l'autel, il aperçoit la sienne. C'était une bonne femme... Que le Ciel la protège! Elle a eu des peines, la pauvre, et beaucoup. Les privations et le travail, l'amertume de ses chagrins de femme l'eurent vite flétrie ; ses yeux se ternirent et n'exprimèrent plus que la résignation, la peur éternelle des meurtrissures de la vie.

Il ne leur restait plus qu'un fils, leur espérance et leur joie, et ce fils est mort... Où est donc son bonheur, à elle !

C'est maintenant celui qui, riche et puissant, fut son ennemi, que le vieux Mikaël entrevoit, dans l'agenouillement de la prière; d'un geste rapide, il fait le signe de la croix, et il frappe du front la terre. Et le sonneur s'indigne, et son cœur se gonfle !

— Que Dieu nous juge, murmure-t-il en penchant sur sa poitrine sa tête blanche.

— Mikaël, hé! Mikaël, est-ce que tu dors? lui criait-on.

— Quoi ! répond le vieux, en se mettant brusquement sur pied. Est-il Dieu possible que je me sois endormi? Jamais je n'ai eu pareille honte !

Et, d'une main habituée, Mikaël saisit les cordes.

En bas, la foule des paysans grouille comme une fourmilière, les bannières flottent dans l'étincellement de leurs broderies d'or : c'est la procession qui fait le tour de l'église, et des voix joyeuses arrivent jusqu'au sonneur.

— « Jésus est ressuscité. »

Et cette acclamation retentit violemment dans le cœur du vieux bonhomme. Il lui semble que, dans les ténèbres, les cierges brillent d'une clarté plus vive, que la foule est plus bruyante, que les bannières flottent librement, et que le vent réveillé, emporte dans les hauteurs et fond dans une même harmonie les chants des fidèles et les sons des cloches.

Jamais encore le vieux n'avait carillonné ainsi. On eût dit que tout son cœur avait passé dans le bronze. Les cloches frémissantes jetaient au ciel leurs volées, tantôt riaient, tantôt pleuraient.

Et les étoiles paraissaient plus scintillantes et les variations du bronze retombaient vers la terre en longues caresses d'amour.

La basse dominait, chantant de sa voix souveraine et profonde : « Jésus est ressuscité ! »

En notes plus claires, les deux ténors répétaient joyeusement de leurs lèvres de cuivre : « Jésus est ressuscité ! »

Et les deux discants, semblables à des voix d'enfants perdues dans un concert de voix mâles, se hâtaient, précipitaient leurs notes grêles, reprenant à qui mieux mieux : « Jésus est ressuscité ! »

Le vent qui battait le visage du sonneur en s'engouffrant dans le vieux clocher, ébranlé sur sa base, répétait, lui aussi : « Jésus est ressuscité ! »

Alors Mikaël oublia sa vie pleine d'amertume et d'offenses. Il oublia qu'il était seul au monde, comme un vieux tronc brisé par la tempête. Il écouta ses cloches chanter et pleurer et il se crut entouré de ses fils et de ses petit-fils. Il lui sembla que c'étaient leurs voix; la voix joyeuse des grands, la voix frêle des petits qui formaient ce concert et lui chantaient le bonheur et la joie que jamais il n'avait connus !

Et les bras raidis, l'échine courbée, il tire, tire les cordes, le vieux sonneur ! Des pleurs l'aveuglent et son cœur s'émeut, plein de battements à cette illusion.

Tout le monde en bas écoutait cet étrange carillon et l'on se disait que jamais, non jamais, le vieux Mikaël n'avait sonné ainsi.

Soudain, la grosse cloche balança dans une secousse incertaine, et se tut... les petites jetèrent des trilles confus, puis, brusquement, s'arrêtèrent comme pour écouter la plainte mourante du bourdon qui tremblait dans l'air.

Mikaël venait de s'affaisser sur son banc. Le long de ses joues, devenues d'une blancheur de cire, deux larmes, les dernières, coulaient lentement.

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE 1890.— 8

MER BLEUE

par Pierre MAËL

PREMIÈRE PARTIE

III

Et, rapprochant ses deux petites mains de sa bouche, elle envoya deux baisers retentissants à travers l'espace.

— A toi, soleil, à toi, bon ami! Je sais bien que tu n'es qu'un globe lumineux, mais je veux voir en toi le flambeau allumé par Dieu pour éclairer le monde et le sourire de ma pauvre petite vie, qui sera courte. Tu as bien fait de derer, ce matin, ces rochers au pied desquels il va passer, ces fleurs dont il va respirer le parfum. Si l'un de tes rayons le touche, fais-lui comprendre qu'en ce moment même, Simonne pense à lui, parle de lui, pleure et rit à cause de lui, qu'elle l'aime et qu'elle est heureuse.

Sa gaieté était redevenue naturelle.

— Ah! — s'interrompit-elle, en entraînant sa cousine vers le bout du cap, — tu as raison, et je suis vraiment folle. Seulement, ne t'en fâche pas trop. Tu en feras autant, toi aussi, lorsque tu seras fiancée. Tiens, ma chérie, en te voyant, je me dis que le bon Dieu aurait bien dû créer un autre homme comme Charles, pour que nous fussions tout à fait pareilles, et si je l'aimais un peu plus pour lui, un peu moins pour moi...

— Eh bien ? questionna Germaine, gagnée maintenant par cette hilarité communicative.

— Eh bien ! ma chérie, je lui dirais de t'épouser, toi, qui saurais le rendre heureux, au lieu de la pauvre petite folle qu'il a bien voulu choisir pour femme... future...

Mlle du Méal baissa les yeux et une vive rougeur couvrit ses traits.

Jamais encore personne ne lui avait parlé d'un mariage pour elle. Elle avait vingt ans, cependant. Elle-même n'avait jamais conçu cette hypothèse. Il avait fallu cette « petite folle », ainsi qu'elle se désignait elle-même, à laquelle toutes les audaces étaient permises, — parce qu'elle avait l'audace adorable, — pour attirer brusquement ses regards sur l'éventualité qui fait battre tant de jeunes cœurs.

Elle ne répliqua rien cette fois.

Simonne l'emmena sur le versant de la crique qui formait le premier angle de la rade de Villefranche, et, lui montrant, à l'occident, parallèle à la Corniche, la voie ferrée s'enfonçant sous les multiples tunnels de la paroi rocheuse :

— Là, — s'écria-t-elle, — c'est par là qu'il va arriver. Si tu veux, nous reviendrons tout à l'heure pour regarder passer le train.

Et, pivotant sur les talons, elle désigna de la main droite la gare de Beaulieu encore estompée par les brumes fuyantes.

— Et c'est ici qu'il débarquera. Le break ira le prendre, comme il est allé vous chercher hier. Quel malheur que je sois sa fiancée ! Je me serais rendue au-devant de lui.

En ce moment, une cloche au son très pur tinta sous le perron de la villa.

— Ah ! — fit Simonne. — Voilà le signal. C'est *Daïe* qui m'appelle pour déjeuner. Viens !

— Qui est-ce que « Daïe » ? demanda Germaine.

— Daïe, c'est ma nourrice. Je lui donne son titre en indien. De son nom, elle s'appelle Parvâti.

Les deux jeunes filles reprirent ensemble le chemin de la demeure.

La nourrice, tout enveloppée de ses longs voiles de mousseline blanche bordée de rouge, adressa, en assez mauvais français, une prière à Germaine.

— Ah ! Mademoiselle, il lui faut dire, vous, qu'elle a grand tort de se lever comme ça dans le froid du matin. Moi, elle ne m'écoute pas.

Simonne l'empêcha de continuer, en l'embrassant à l'étouffer.

— Chut ! chut ! Demain, je me lèverai à midi. Là, tu seras contente, je suppose, marchande de longs sommeils ? Aujourd'hui, c'est tant mieux. Est-ce que l'on attend tous les jours son fiancé ? Allons ! mon déjeuner est-il prêt? Je meurs de faim.

— Oui, mauvaise fille, — répliqua l'Indienne, qui avait le cœur gros.

IV

Il se fit un grand silence dans la maison au moment où l'horloge-cartel de la salle à manger se mit à sonner neuf heures, précédant toutes les autres pendules.

On entendit les roues du break crier sur le sable des allées et le portail de fer s'ouvrir en grinçant pour lui livrer passage.

Simonne qui, depuis un moment, était immobile, comme abattue sur un fauteuil, se redressa tout à coup, très pâle. Sa démarche chancela un peu quand elle s'approcha de Germaine et lui prit la main en lui disant :

— Viens, chérie. Allons voir passer le train.

Et, se ranimant tout à fait, elle précéda sa cousine dans le parc.

Toutes deux gravirent en courant un kiosque de briques délicieusement accroché à une saillie de la roche. De là, accoudées à la balustrade, elles dominèrent en même temps la route de Saint-Jean sur laquelle courait déjà le break, et le versant incliné sur la rade de Villefranche. Ainsi placées, elles pouvaient voir, à quelque sept ou huit cents mètres, le train sortant du tunnel.

L'agitation de Simonne allait grandissant. Elle ne se possédait plus.

Maintenant, telle était l'intensité de son trouble, que la pâleur de son teint se marbrait parfois de teintes violacées qui faisaient peur à Germaine.

Un moment, même, Mlle du Méal ne put contenir l'expression de sa sollicitude.

— Voyons Simonne, — s'écria-t-elle en entourant sa taille, — calme-toi.

L'enfant voulut répondre. Sa bouche convulsée n'esquissa qu'une grimace.

Soudain, dans le lointain, un roulement continu prit naissance. Bientôt des trépidations cadencées se percurent distinctement. Enfin un coup de sifflet déchira l'air, de l'autre côté du second promontoire qui dérobait aux jeunes filles la vue du fond de la rade. Ce sifflement s'acheva, après s'être poursuivi quelques secondes, en notes sourdes jaillies des entrailles de la terre.

Le train venait de s'engager dans le premier tunnel.

Simonne, sans voix et sans souffle, les doigts crispés sur l'épaule de Germaine que leur pression devait certainement bleuir, ouvrait démesurément ses yeux déjà si grands.

Le sifflet retentit de nouveau, souterrain et étouffé, puis violemment aigu au sortir du tunnel.

La locomotive apparut enveloppée d'un nuage blanc, traînant douze wagons à sa remorque. La vision n'eut que la durée d'un éclair. Déjà le convoi rugissait en courant sous les roches du cap de Saint-Jean.

Simonne prononça d'une voix si profonde, si creuse, que Germaine en fut bouleversée :

— Là, là, dans la terre, en ce moment. Tu ne le sens pas, toi. Mais je *le* vois, je *l'*entends. Son cœur bat, moins que le mien pourtant. Il arrive !

Elle n'en put dire davantage.

Ses forces la trahirent tout à coup. Elle porta les deux mains à sa poitrine et retomba en arrière, dans les bras de sa cousine consternée.

Par bonheur, cette syncope ne fut pas de longue durée.

Elle ne pouvait pas l'être.

Une nature aussi délicate que celle de Simonne n'aurait pu supporter une défaillance prolongée. Elle devait succomber au premier choc, ou s'en relever sur-le-champ.

Ce fut avec un sourire aux lèvres qu'elle reprit ses sens, au moment même où le dernier coup de sifflet mêlé au cliquetis des aiguilles et des plaques tournantes, annonçait que le train stoppait devant la station de Beaulieu.

Ce fut un arrêt fort court, quatre ou cinq minutes au plus. Puis le convoi reprit sa course vers Eza, Monaco, Menton et la frontière d'Italie. La baie étant beaucoup plus large de ce côté, l'œil put suiv